Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260624-202627-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **19 juin 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	14
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise	X			
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle	X			
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADAINE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260624-202627-DE

Délibération n° 27-2026-06-03	FONCTIONNEMENT DÉLÉGATION DE POUVOIR DU MAIRE AUX ADJOINTS POUR ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES

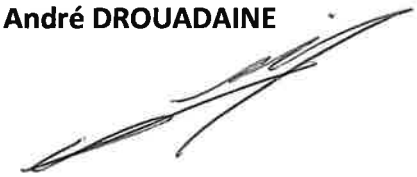
L'hospitalisation sans consentement est nécessaire en cas de troubles mentaux nécessitant des soins, si les troubles mentaux compromettent la sûreté de la personne ou portent atteinte à l'ordre public.
Les forces de l'ordre doivent être présent et un médecin doit constater les troubles mentaux.
Le Maire en tant que représentant de l'Etat doit suivre une procédure spécifique

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal de donner délégation aux adjoints pour les admissions en soins psychiatriques. En cas d'absence du maire sur la commune, les adjoints pourraient effectuer la procédure à sa place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à donner délégation de pouvoir aux adjoints pour les admissions en soins psychiatriques.
- Un arrêté individuel de délégation sera transmis à chaque adjoint.

Le secrétaire
André DROUADAINE



Le Maire
Pascal JEHANNIN

